

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2011

L'an deux mil onze, le vendredi 16 décembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Etaient présents : Mme Annie CAMUEL Maire, M. Gilles HALLINGER, M. Xavier MARGUERIN, Adjoint, M. Stéphane BRÉANT, M. Jean-Luc CROULLEBOIS, M. Thierry LANDAIS, M. Pascal LEROY, M. Claude LE BAIL, Mme Katherine POUCHAUDON, M. Luc ROUSSEAU et M. François VANNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Virginie THOMPSON

M. Olivier JACOMME

M. Jean-Manuel LANGLOIS donne pouvoir à M. Gilles HALLINGER

M. David TARDIVEAU

Secrétaire de séance : Katherine POUCHAUDON

1) Approbation du compte-rendu du 02 décembre 2011

Mme le maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur le Compte-rendu du 02 décembre 2011. Le Compte-rendu du 02 décembre 2011 est corrigé au point 7 par "le conseil municipal approuve la demande de subvention du projet de sécurité" et non "approuve l'aménagement de sécurité aux abords de l'école".

2) Information sur les décisions du Maire

Communication des décisions prises par Mme le Maire en application de l'article 2122.22 du CGCT, délégations de compétences du conseil municipal.

2011-14 - Prêt 400 000 € - Travaux école

Il a été décidé de contracter un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Agricole Val de France dont les caractéristiques sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------------|-------------------|
| Échéances | : annuelles |
| Durée de la période d'amortissement | : 20 ans |
| Taux d'intérêt actuariel annuel | : 4,93% |
| 1 ^{ère} échéance | : 05 janvier 2012 |
| Coût total de l'emprunt (hors frais) | : 589 038 € |

3) Urbanisme -parcelle C 1146 (2011-12-09)

La délibération du Conseil Municipal n° 2011-10-04 est rapportée.

Lors de sa séance du 14 octobre 2011, le Conseil Municipal avait émis le souhait d'acquérir une parcelle de 3542 m² derrière la salle polyvalente.

Par courrier du 5 décembre 2011, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture nous informe que cette délibération est irrégulière pour deux raisons :

- 1) l'écart de prix proposé par rapport à l'estimation des services de France-Domaine est trop important.
- 2) Il y a risque de délit de prise illégale d'intérêt puisque cette parcelle appartient à un élu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de revenir sur sa volonté d'acquérir cette parcelle.

Par conséquent la délibération n° 2011-10-04 est rapportée.

4) Association Foncière pour l'Aménagement foncier

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une association foncière a été créée le 18 juin 2010. Les travaux de l'aménagement foncier arrivant dans leur phase finale, il convient de désigner 6 délégués parmi les propriétaires représentant autant que possible les intérêts en cause dans le périmètre.

Les délégués seront désignés ultérieurement après consultation des propriétaires exploitants.

5) Travaux 2012 - DETR (2011-12-10)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que pour 2012, les travaux de la 4^{ème} tranche d'assainissement ont été programmés et que la commune a déjà sollicité une subvention de l'agence de l'eau.
Le conseil général ne subventionne plus ce genre de travaux, mais il est possible de solliciter une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR.

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à solliciter ces subventions pour les travaux prévus en 2012.

Le conseil Municipal approuve la réalisation de la 4^{ème} et dernière tranche e l'assainissement collectif

Pour un montant total de **1 014 092 € H.T.** soit **1 212 854 € TTC**

Les travaux seront réalisés en 4 tranches : 1 ferme et 3 conditionnelles

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR pour la tranche ferme devant être exécuté en 2012
rues de la Beauce, Libération, "La Croix de Bois" : **322 539,50 € H.T.** soit **385 757,24 €**

Le plan de financement de cette acquisition s'établit comme suit :

| | | |
|---|-----|------------------|
| Subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie | 35% | 112 889 € |
| Avance sur investissement Agence de l'Eau | 15% | 48 381 € |
| Subvention DETR | 20% | 64 508 € |
| Autofinancement | | 159 980 € |
| TOTAL TTC | | 385 757 € |

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention.
Ils connaîtront un début d'exécution en mars 2012 et s'étaleront sur une durée de 6 mois.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à solliciter ces subventions pour les travaux prévus en 2012.

6) Travaux 2012 - FDAIC (2011-12-11)

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que pour 2012, les travaux de reprise d'assainissement eaux pluviales sur la rue du Moulin-à-Vent à Ecrignolles.

Mme le Maire demande au conseil s'il l'autorise à solliciter une subvention au titre du FDAIC 2012.

Le conseil Municipal approuve la reprise d'assainissement eaux pluviales rue du Moulin-à-Vent à ECRIGNOLLES

Pour un montant total de **25 850 € H.T.** soit **30 917 € TTC**

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aide aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette acquisition s'établit comme suit :

| | | |
|------------------------------|-----|-----------------|
| Subvention Département FDAIC | 25% | 6 463 € |
| Autofinancement | | 24 454 € |
| TOTAL TTC | | 30 917 € |

Ces travaux commenceront après réception de la lettre déclarant le dossier complet ou l'arrêté attributif de subvention.
Ils connaîtront un début d'exécution en mars 2012 et s'étaleront sur une durée de 3 mois.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Mme le Maire à solliciter ces subventions pour les travaux prévus en 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 00 minutes.